



## DÉCLARATION DE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

L'aéroport international d'Ostende-Bruges a pour ambition d'être un aéroport attractif, efficace et durable. Notre objectif est de générer une plus-value pour la région en tenant compte de son contexte écologique.

Nous reconnaissons que l'exploitation de nos infrastructures exerce un impact sur les ressources limitées que la nature met à notre disposition. Nous souhaitons dès lors accorder l'attention nécessaire à l'aspect environnemental de l'exploitation de notre aéroport.

Nous entendons faire de la limitation de notre consommation d'énergie et de la gestion optimale du sol et du milieu aquatique des enjeux majeurs de notre politique. L'utilisation responsable de ces ressources revêt une importance primordiale pour les générations actuelles et futures. Nous avons donc l'intention de communiquer ouvertement avec toutes les parties prenantes à ce sujet.

Au-delà du respect strict de toutes les mesures environnementales, nous nous efforcerons d'aller plus loin que les normes légales en vigueur. Nous entendons travailler de manière proactive et optons pour une approche structurée et stratégique de la performance environnementale de l'aéroport (ISO 14001).

Nous entendons oeuvrer à l'optimisation continue des aspects suivants :

- la mise en oeuvre d'une politique environnementale durable ; un dialogue proactif avec nos collaborateurs et les parties prenantes ;
- l'étude proactive, à un stade précoce, des aspects environnementaux de chaque investissement planifié et la prise en compte des résultats dans le cadre de la prise de décision ;
- la promotion de la prévention et de la conservation des ressources naturelles ainsi que la réduction de notre impact sur l'environnement, y compris dans le cadre de nos activités actuelles ;
- le renforcement de la formation et la sensibilisation permanentes de nos collaborateurs et la promotion d'une gestion responsable de l'environnement et de la sécurité ;
- la recherche des meilleures technologies et pratiques environnementales disponibles pour chacune de nos activités ;
- l'exigence pour nos partenaires commerciaux de se conformer aux législations pertinentes en matière d'environnement et de sécurité.

Chacun d'entre nous a un rôle important à jouer dans l'exécution et le succès de notre politique environnementale. Nous exerçons tous des tâches spécifiques et il nous incombe de veiller à la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

Ostende, 27 octobre 2014